

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 juillet 2011, à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard.

### Sont aussi présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 11-07-605 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 juillet 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 18.13 « Retrait / Second projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier » et 18.14 « Adoption d'un nouveau second projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier » et en y retirant le point 18.9 « Adoption / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 juin 2011 ainsi que la séance extraordinaire du 27 juin 2011

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Maison Trestler / Travaux de coupe d'un arbre déraciné / Aide financière

### 5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1622 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 (phase 1) / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1629 / Construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal sur la rue Valois / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.3 Mandat / Services professionnels d'avocats / TAQ / 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.4 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 420, rue Graham
- 5.5 Intervention / Servitude d'Hydro-Québec / Méga Centre Vaudreuil – phase 3 / Autorisation de signature

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.4 Transferts budgétaires

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Service sécurité incendie / Démission / Brigadière scolaire
- 7.2 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant / Période estivale 2011
- 7.3 Service des travaux publics – unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Embauche temporaire / Journalière / Période estivale 2011
- 7.4 Service des travaux publics – unité bâtiments et mécanique / Embauche temporaire / Journalier / Période estivale 2011
- 7.5 Service des travaux publics / Départ à la retraite / Opérateur-chauffeur
- 7.6 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 11 mai 2011 / Cols bleus
- 7.7 Service des ressources humaines / Révision d'une recommandation relative à une augmentation salariale dans le cadre d'une promotion / Modification de la résolution 10-08-678

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Nomination de membres
- 10.2 Comité consultatif de la culture / Réunion du 18 février 2011 et du 29 avril 2011

## **11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie
- 11.3 Abris de soccer dans le parc Dorion Garden / Financement du projet
- 11.4 Équipe féminine de volleyball des Citadins (Benjamines) / Aide financière / Modification de la résolution 11-05-473

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-22 / Fourniture et installation d'un compresseur avec cascades et d'un poste de remplissage
- 12.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-23 / Fourniture de cylindres de carbone
- 12.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-24 / Fourniture de séchoirs à boyau
- 12.4 Contrat de service / Soutien / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.2 Circulation / Autoroute 20 / Augmentation de la zone de virage sur l'avenue Saint-Henri
- 13.3 Circulation / Interdiction d'arrêt des véhicules lourds sur la rue Valois entre l'avenue Loyola-Schmidt et la route 342
- 13.5 Circulation / Arrêts obligatoires / Boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Henry-Ford
- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-33 / Fourniture et épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*Ambrosia*
- 13.8 Adjudication de contrat / Recyclage de métaux en vrac

#### **14. EAUX**

#### **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-25 (401-110-154-02) / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2011 – rues Pinault, Boileau et avenue Saint-Charles (coin rue Bourget)
- 15.2 Ordre de changement n° 4 / Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double / Règlement n° 1585
- 15.3 Ordre de changement n° 9 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Construction du centre multisports / Appel d'offres n° 202-110-1601-09 / Règlement n° 1601
- 15.5 Ordres de changement n° 1 et 2 / Construction d'un stationnement municipal sur la rue Raoul-Blais / Règlement n° 1615
- 15.6 Ordres de changement n° 60 et 61 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1601-02 / Services professionnels / Surveillance et gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare / Règlement n° 1601

#### **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 14 juin 2011
- 16.2 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 455, avenue Saint-Charles / Zone C2-248 / Modification de la grille des usages et normes / Augmentation à trois (3) le nombre d'étages autorisé / CCU n° 11-06-79
- 16.3 PIIA / Nouvelle construction résidentielle / 16, rue Tooke / Zone H1-532 / Lot 4 687 249 / CCU n° 11-06-80
- 16.4 PIIA / Reconstruction d'une partie de bâtiment / 36, rue Brodeur / Zone H1-525 / CCU n° 11-06-82
- 16.5 PIIA / Reconstruction d'une partie de bâtiment / 23, rue Saint-Michel / Zone C2-256 / CCU n° 11-06-83
- 16.6 Achat d'une case de stationnement / 23, rue Saint-Michel / Zone C2-256 / CCU n° 11-06-84
- 16.7 PIIA / Reconstruction d'une partie de bâtiment / 16, rue Saint-Michel / Zone C2-256 / CCU n° 11-06-85
- 16.8 PIIA / Nouvelles enseignes et nouveaux auvents / 3218, boulevard de la Gare, local 110 / Zone C3-353 / CCU n° 11-06-86
- 16.9 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 42, rue Saint-Michel / Zone H2-252 / Lot 1 675 517 / Agrandissement de la zone H5-254 à même la zone H2-252 / CCU n° 11-06-90
- 16.10 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Partie du lot 4 559 810 / Agrandissement de la zone P3-404 à même la zone I2-315 afin d'y inclure le lot projeté 4 854 111 / CCU n° 11-06-91
- 16.11 Dérogation mineure / 16, rue Tooke / Matériau de parement en façade / Zone H1-532 / Lot 4 687 249 / CCU n° 11-06-81
- 16.12 Dérogation mineure / 3218, boulevard de la Gare, local 110 / Installation de nouvelles enseignes à plat permanentes / Zone C3-353 / Lot 4 325 304 / CCU n° 11-06-87
- 16.13 Dérogation mineure / 167-169, rue de l'Hôtel-de-Ville / Marges latérales / Aire de stationnement / Empiètement des cases de stationnement en cour avant / Zone H3-529 / Lot 1 546 233 / CCU n° 11-06-88
- 16.14 Dérogation mineure / 42, rue Saint-Michel / Opération cadastrale / Profondeur minimale et superficie / Zone H2-252 / Lot 2 775 057 / CCU n° 11-06-89
- 16.15 Cession de parc / Groupe N.A.M. inc. / Secteur Grands compositeurs / Modification de la résolution 10-11-954

**17. ENVIRONNEMENT**

**18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1273-06 / Modification / Règlement de lotissement / Exclusion de paiement / Contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1273-06 / Modification / Règlement de lotissement / Exclusion de paiement / Contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-157 / Zone I3-831 / Inclusion de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 / Secteur Cité-des-Jeunes à l'ouest de la route 342
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-157 / Zone I3-831 / Inclusion de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 / Secteur Cité-des-Jeunes à l'ouest de la route 342
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-158 / Abrogation et remplacement du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 / Modification de la période d'autorisation / Bâtiments temporaires / Institutions scolaires
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-158 / Abrogation et remplacement du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 / Modification de la période d'autorisation / Bâtiments temporaires / Institutions scolaires
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1273-05 / Modification / Règlement de lotissement / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1275-155 / Modification / Règlement de zonage / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1277-15 / Modification / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1498-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Ajout d'une prise d'eau et d'une conduite d'amenée
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1564-02 / Modification du règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.13 Retrait / Second projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier
- 18.14 Adoption d'un nouveau second projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

« ADOPTÉE »

**11-07-606 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 20 juin 2011, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 27 juin 2011, soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**11-07-607 PÉRIODE DE QUESTIONS**

À la demande du maire, M. Dominic Beaulieu, chef de division – Urbanisme, présente les modifications apportées aux Règlements n° 1273-05, 1275-155 et 1277-15 visant la concordance au Programme particulier du quartier de la Gare et répond aux questions des personnes présentes.

Les Règlements n° 1273-05, 1275-155 et 1277-15 sont adoptés immédiatement après cette présentation (voir résolutions 11-07-667, 11-07-668 et 11-07-669).

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil sur d'autres sujets.

**11-07-608 MAISON TRESTLER / TRAVAUX DE COUPE D'UN ARBRE DÉRACINÉ / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de la Maison Trestler afin de procéder à la coupe d'un arbre déraciné sur le terrain de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé, sur présentation de pièces justificatives, un montant ne dépassant pas trois mille dollars (3 000 \$), taxes applicables non comprises, à la Fondation de la Maison Trestler à titre de subvention non récurrente pour les travaux de coupe d'un arbre déraciné sur le terrain de la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Foncière générale – cat. rés.)	3 000 \$
À :	02-702-51-970	(Subventions)	3 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-07-609 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1622 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 (PHASE 1) / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 4 juillet 2011, pour le Règlement n° 1622 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de sept millions six cent soixante-treize mille dollars (7 673 000 \$) et un emprunt de quatre millions quatre cent cinquante et un mille dollars (4 451 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes ».

**11-07-610 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1629 / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL SUR LA RUE VALOIS / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 4 juillet 2011, pour le Règlement n° 1629 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal sur la rue Valois, y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de sept cent cinquante-cinq mille dollars (755 000 \$) à ces fins ».

**11-07-611 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'AVOCATS / TAQ / 2146, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT les recours intentés par 9160-4850 Québec inc. à l'encontre d'une décision de l'évaluateur de la Ville à l'égard d'une propriété sise au 2146, boulevard de la Cité-des-Jeunes (matricule 6027-69-1897) dans le dossier SAI-M-177048-1010 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin de représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6027-69-1897.

« ADOPTÉE »

**11-07-612 RÈGLEMENT HORS COUR / RÉCLAMATION / REFOULEMENT D'ÉGOUT / 420, RUE GRAHAM**

CONSIDÉRANT une réclamation de Aviva Canada inc., au montant de cinq mille deux cents dollars (5 200 \$), pour des dommages survenus aux biens d'une propriété sise au 420, rue Graham, à la suite d'un refoulement d'égout le 4 mai 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Luc Duval, directeur des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour du dossier pour un montant total et final, en capital et frais, de deux mille six cents dollars (2 600 \$), le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et ses assurés, d'une transaction et reçu quittance comportant l'engagement des propriétaires d'effectuer le remplacement de leur conduite au plus tard le 31 octobre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-07-613 INTERVENTION / SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC / MÉGA CENTRE VAUDREUIL – PHASE 3 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une servitude projetée d'Hydro-Québec empiète très légèrement sur la servitude de drainage de la Ville sise à l'arrière du Méga Centre Vaudreuil - phase 3 enregistrée sous le n° 15 771 112 au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec afin que la Ville intervienne à l'acte de servitude afin d'autoriser cet empiètement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande d'Hydro-Québec et d'autoriser cet empiètement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, à titre d'intervenant, l'acte de servitude entre 9139-4528 Québec inc. et Hydro-Québec.

« ADOPTÉE »

#### 11-07-614 LISTE DES COMPTES

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par l'assistante-trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions cinq cent treize mille quatre cent quarante-cinq dollars et soixante cents (4 513 445,60 \$).

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

#### 11-07-615 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la « Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de dix-neuf millions sept cent soixante-douze mille dollars (19 772 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
566	218 338 \$
1016	58 263 \$
1027	42 401 \$
1132 (1132-1)	147 058 \$
1179	550 500 \$
1184	60 342 \$
1364	296 782 \$
1382	612 300 \$
1410	210 513 \$
1411	449 571 \$
1418	578 800 \$
1436	97 908 \$
1496 F.C.C.Q n° 800074	3 249 092 \$
1496	5 022 508 \$
1498 F.I.M.R. n° 610630	375 000 \$
1541	3 200 \$
1574	1 243 000 \$
1576	196 700 \$
1577	5 952 600 \$
1606 (PRECO)	340 825 \$
1618	66 299 \$
<b>Total :</b>	<b>19 772 000 \$</b>

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de dix-neuf millions sept cent soixante-douze mille dollars (19 772 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 juillet 2011;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et qu'à cet effet, le Conseil autorise l'assistante-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 100, boulevard Don Quichotte, bureau 1, Île-Perrot (Québec), J7V 6L7;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et l'assistante-trésorière;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

#### 11-07-616 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de dix-neuf millions sept cent soixante-douze mille dollars (19 772 000 \$), effectué en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 566, 1016, 1027, 1132 (1132-1), 1179, 1184, 1364, 1382, 1410, 1411, 1418, 1436, 1496, 1498, 1541, 1574, 1576, 1577, 1606 et 1618, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2011) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1132 (1132-1), 1179, 1184, 1364, 1382, 1410, 1411, 1418, 1436, 1496, 1498, 1541, 1574, 1576, 1577 et 1606, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

**11-07-617 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent douze mille trois cent soixante-trois dollars (112 363 \$) tels que ventilés à la liste soumise par l'assistante-trésorière en date du 17 juin 2011.

« ADOPTÉE »

**11-07-618 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / BRIGADIÈRE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la démission de M<sup>me</sup> Pauline Galipeau, brigadière scolaire temporaire (sur appel), en date du 13 juin 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M<sup>me</sup> Pauline Galipeau, brigadière scolaire temporaire (sur appel) au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 13 juin 2011;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Galipeau n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Galipeau pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

**11-07-619 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER ÉTUDIANT / PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 13 juin 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Julien Charlebois à titre de journalier étudiant au Service des travaux publics, à compter du 14 juin 2011, pour un maximum de seize (16) semaines, et ce, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-07-620 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIÈRE / PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 10 juin 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Sylvie Labelle à titre de journalière temporaire au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics, à compter du 13 juin 2011, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1<sup>er</sup> janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche.

« ADOPTÉE »

**11-07-621 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE /  
EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER / PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 20 juin 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Janick Roy à titre de journalier temporaire au sein de l'unité bâtiments et mécanique du Service des travaux publics, à compter du 27 juin 2011, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1<sup>er</sup> janvier 2007*, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Randstad Canada et la Ville de Vaudreuil-Dorion et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche.

« ADOPTÉE »

**11-07-622 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉPART À LA RETRAITE / OPÉRATEUR-  
CHAUFFEUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Jean-Claude Castonguay, opérateur-chauffeur au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 août 2011;

QUE la Ville remercie M. Castonguay pour son travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**11-07-623 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 11 MAI 2011 /  
COLS BLEUS**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail - Cols bleus tenue le 11 mai 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

11-07-624

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / RÉVISION D'UNE RECOMMANDATION RELATIVE À UNE AUGMENTATION SALARIALE DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-08-678**

CONSIDÉRANT la résolution 10-08-678 relative à la nomination de M. Christian Gendron au poste de directeur aux usines le 1<sup>er</sup> juillet 2010;

CONSIDÉRANT que le salaire de M. Gendron avait alors été établi à la classe 5A échelon 4 de l'échelle salariale 2010 incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réviser la recommandation en regard du salaire consenti à M. Gendron lors de sa promotion, et ce, compte tenu de l'application de l'article 11 b) de la Politique salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le salaire de M. Christian Gendron soit révisé rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2010 à la classe 5A échelon 5;

QUE la progression salariale accordée à M. Gendron entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 soit corrigée en tenant compte du fait que le salaire, à la date de nomination au poste de directeur aux usines, est établi à la classe 5A échelon 5;

QU'en conséquence, les ajustements salariaux dus soient versés à M. Gendron conformément à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

ET QUE les ajustements requis en regard des cotisations au Régime complémentaire de retraite soient effectués conformément au règlement en vigueur et aux dispositions de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-140;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Foncière générale - cat. rés.)	5 500 \$
À :	02-412-00-140	(Salaire régulier – cadres)	5 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-07-625

**COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / NOMINATION DE MEMBRES**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11 du Règlement n° 1340 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif de la culture;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution;

CONSIDÉRANT que les mandats respectifs de M<sup>me</sup> Lyse Cayer et M. Réal D'Amour ont pris fin le 30 juin 2011;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à la suite du départ de M<sup>me</sup> Geneviève Lebel;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient reconduits les mandats de M<sup>me</sup> Lyse Cayer et M. Réal D'Amour à titre de membres du Comité consultatif de la culture, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011;

ET QUE M<sup>me</sup> Monica Brinkman soit nommée membre du Comité consultatif de la culture, en remplacement de M<sup>me</sup> Geneviève Lebel, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

« ADOPTÉE »

**11-07-626 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2011 ET DU 29 AVRIL 2011**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 18 février 2011 ainsi que celui de la réunion tenue le 29 avril 2011.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-627 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR LES SAINES HABITUDES DE VIE**

CONSIDÉRANT l'invitation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin que la Ville de Vaudreuil-Dorion adopte une déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que cette déclaration invite la Ville à poursuivre son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation en s'engageant notamment à poursuivre, favoriser et faciliter l'atteinte de ces objectifs lors d'événements et d'activités, ainsi que dans le développement et l'accès à ses installations;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adopte et signe la déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie proposée par le MAMROT;

ET QUE soit mandaté le Service action communautaire afin de planifier et encadrer les actions découlant de cette déclaration d'engagement.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-628 ABRIS DE SOCCER DANS LE PARC DORION GARDEN / FINANCEMENT DU PROJET**

CONSIDÉRANT la requête des responsables du soccer mineur afin de faire construire des abris pour les joueurs sur les terrains n° 1 et 2 du parc Dorion Garden;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité loisirs qui favorise la mise en place de telles structures dès cette année;

CONSIDÉRANT le projet déposé par le Service des travaux publics pour la mise en place desdits abris;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue au budget 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la construction d'abris de joueurs sur les terrains de soccer n° 1 et 2 du parc Dorion Garden, et ce, pour un montant ne dépassant pas vingt mille dollars (20 000 \$);

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-629 ÉQUIPE FÉMININE DE VOLLEYBALL DES CITADINS (BENJAMINES) / AIDE FINANCIÈRE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-05-473**

CONSIDÉRANT que la résolution 11-05-473 accordant une aide financière aux athlètes qui y sont identifiées ayant participé au championnat de volleyball de l'est du Canada, en mai 2011, prévoyait que ladite aide devait transiter par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que la participation de ces athlètes au championnat s'est déroulé sous l'égide du Club de volley-ball Les Citadins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit substitué, dans la résolution 11-05-473, le nom de Club de volley-ball Les Citadins à celui de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

« ADOPTÉE »

**11-07-630 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-22 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR AVEC CASCADES ET D'UN POSTE DE REMPLISSAGE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'un compresseur avec cascades et d'un poste de remplissage, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 14 juin 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, 1355, boulevard des Laurentides, Laval (Québec), H7M 2Y2, pour la fourniture et l'installation d'un compresseur avec cascades et d'un poste de remplissage, et ce, pour un montant de quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et quarante-huit cents (48 486,48 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-22;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**11-07-631 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-23 / FOURNITURE DE CYLINDRES DE CARBONE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de cylindres de carbone, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 juin 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-23;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services Techniques Incendies Provincial (div. Guillevin International), 2486, boulevard des Récollets, Trois-Rivières (Québec), G8Z 3X7, pour la fourniture de cylindres de carbone, et ce, selon les quantités et prix unitaires suivants :

- trente-cinq (35) cylindres de carbone de 4500 psi – 30 minutes au prix unitaire de cinq cent quarante-deux dollars (542 \$), taxes applicables non comprises;

- un (1) cylindre de carbone de 4500 psi – 60 minutes au prix unitaire de huit cent soixante-dix dollars (870 \$), taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-23;

QUE le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de cylindres de carbone et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-07-632 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-24 / FOURNITURE DE SÉCHOIRS À BOYAU**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de séchoirs à boyau, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 juin 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Aréo-Feu ltée, 5205, rue J.-A.-Bombardier, Longueuil (Québec), J3Z 1G4, pour la fourniture de séchoirs à boyau de marque Circul-Air, série 100, et ce, au prix unitaire de seize mille sept cent trente dollars (16 730 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-24;

QUE le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de séchoirs à boyau et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**11-07-633 CONTRAT DE SERVICE / SOUTIEN / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le contrat de service accordé à la firme Services en gestion incendie enr., par la résolution 11-04-295, a été résilié en date du 7 juin 2011 par la résolution 11-06-520;

CONSIDÉRANT que la période d'emploi de M. Parna à la Ville prévue par la résolution 11-06-537 s'est terminée le 27 juin 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde un nouveau contrat à la firme Services en gestion incendie enr., 3280, rue Léon-Brisebois, Île-Bizard (Québec), H9C 1W2, à titre de consultant externe pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux conditions énoncées dans l'offre de service du 3 juillet 2011, et ce, pour un montant n'excédant pas neuf mille six cents dollars (9 600 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-419;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-07-634 CIRCULATION / AUTOROUTE 20 / AUGMENTATION DE LA ZONE DE VIRAGE SUR L'AVENUE SAINT-HENRI**

CONSIDÉRANT qu'il y a une voie latérale sur l'autoroute 20 permettant le virage à droite sur l'avenue Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que la longueur actuelle du marquage permet l'accès à partir de l'avenue Allen, mais qu'il serait avantageux d'allonger la zone;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 20 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juin 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au MTQ de modifier le marquage sur l'autoroute 20 afin de permettre l'accès à la voie latérale permettant le virage à droite sur l'avenue Saint-Henri à partir de l'avenue Robert;

ET QUE la présente résolution soit transmise au MTQ.

« ADOPTÉE »

**11-07-635 CIRCULATION / INTERDICTION D'ARRÊT DES VÉHICULES LOURDS SUR LA RUE VALOIS ENTRE L'AVENUE LOYOLA-SCHMIDT ET LA ROUTE 342**

CONSIDÉRANT que des véhicules lourds se stationnent sur la rue Valois entre l'avenue Loyola-Schmidt et la route 342;

CONSIDÉRANT que la largeur de la rue Valois à cet endroit ne permet pas cette situation sans créer des entraves et des risques d'accident;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juin 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit interdit l'arrêt des véhicules lourds sur la rue Valois, entre l'avenue Loyola-Schmidt et la route 342, et ce, des deux (2) côtés;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-07-636 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES À L'INTERSECTION DE LA RUE HENRY-FORD**

CONSIDÉRANT une demande pour l'installation d'arrêts obligatoires sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, à l'intersection de la rue Henry-Ford, et ce, dans toutes les directions;

CONSIDÉRANT le flux de circulation sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la difficulté pour les véhicules venant de la rue Henry-Ford de s'y engager sans danger;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juin 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète des arrêts obligatoires sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, à l'intersection de la rue Henry-Ford, et ce, dans toutes les directions;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-07-637 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-33 / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'HERBICIDE ÉCOLOGIQUE ET SÉLECTIF DE L'AMBROSIA**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-154 autorisant la prolongation du contrat pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat pour l'année 2011;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-33 à la compagnie Entretien paysager C.T.M. inc., 2684A, boulevard Talbot, Stoneham (Québec), G3C 1J5, pour une année additionnelle, soit l'année 2011;

QUE le montant forfaitaire de l'année 2009 soit indexé selon un taux connu ultérieurement, et ce, conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-09-33;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-07-638 ADJUDICATION DE CONTRAT / RECYCLAGE DE MÉTAUX EN VRAC**

CONSIDÉRANT qu'une grande quantité de matériaux composés de métaux ferreux sont entreposés dans la cour des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que ces matériaux sont impossibles à réutiliser, mais que ceux-ci ont une valeur marchande à des fins de recyclage;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le cadre d'une demande de prix pour le recyclage de métaux en vrac;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par Coteau Métal inc., 601, rue Léger, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour la fourniture et le transport d'un conteneur de recyclage de métaux en vrac, et ce, au prix unitaire de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**11-07-639 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-25  
(401-110-154-02) / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2011 –  
RUES PINAULT, BOILEAU ET AVENUE SAINT-CHARLES (COIN RUE BOURGET)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2011 – rues Pinault, Boileau et avenue Saint-Charles (coin rue Bourget), cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 juin 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-25 (401-110-154-02);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2011 – rues Pinault, Boileau et avenue Saint-Charles (coin rue Bourget), et ce, pour un montant de deux cent quarante-neuf mille cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-six cents (249 054,86 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-25 (401-110-154-02);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-640 ORDRE DE CHANGEMENT N° 4 / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES GÉRANIUMS,  
DES SIFFLEURS, AURÈLE-JOLIAT ET MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE /  
RÈGLEMENT N° 1585**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 relié au projet « Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double – Règlement n° 1585 » totalisant un montant de onze mille trois cent quarante-quatre dollars et soixante-six cents (11 344,66 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-641 ORDRE DE CHANGEMENT N° 9 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE –  
RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 9 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de cinquante-cinq mille huit cent soixante-seize dollars et douze cents (55 876,12 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-642 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-09 / RÈGLEMENT N° 1601**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 21 juin 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 202-110-1601-09 à l'égard de services professionnels de laboratoire géotechnique pour le projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, y incluant tous les autres travaux connexes.

« ADOPTÉE »

**11-07-643 ORDRES DE CHANGEMENT N° 1 ET 2 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL SUR LA RUE RAOUL-BLAIS / RÈGLEMENT N° 1615**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 et 2 reliés au projet « Construction d'un stationnement municipal sur la rue Raoul-Blais – Règlement n° 1615 » totalisant un montant de huit mille cent huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (8 108,85 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1615.

« ADOPTÉE »

**11-07-644 ORDRES DE CHANGEMENT N° 60 ET 61 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 60 et 61 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de quatorze mille trente-deux dollars et quatre cents (14 032,04 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**11-07-645 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-02 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE ET GÉRANCE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS LOCALISÉ AU 3093, BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1601**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la surveillance et gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare – Règlement n° 1601, une (1) soumission a été reçue, au plus tard à 11 h, le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 juin 2011 établissant la conformité de la soumission;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels en vue de la surveillance et gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, à la firme Dubé Matte / Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, 3341, boulevard de la Gare, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, pour un montant totalisant six cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante dollars (677 840 \$), taxes applicables non comprises, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1601 et à l'octroi par le Conseil, selon les règles applicables, du contrat n° 202-110-1601-08 relatif aux travaux de construction du centre multisports;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**11-07-646 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 14 JUIN 2011**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 juin 2011.

« ADOPTÉE »

**11-07-647 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 455, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-248 / MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / AUGMENTATION À TROIS (3) LE NOMBRE D'ÉTAGES AUTORISÉ / CCU N° 11-06-79**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-79 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de réviser le Règlement de zonage n° 1275 dans le but de modifier la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé à trois (3) étages, à condition toutefois que les toits des bâtiments de plus de deux (2) étages soient des toits plats.

« ADOPTÉE »

**11-07-648 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE / 16, RUE TOOKE / ZONE H1-532 / LOT 4 687 249 / CCU N° 11-06-80**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-80 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 16, rue Tooke, le projet de nouvelle construction résidentielle, le tout tel que présenté aux plans projet intitulés « Nouvelle résidence Desaulniers-Ménard » déposés en date du 8 juin 2011 et préparés par M. Richard Schmidt, architecte, conditionnellement toutefois de l'acceptation de la demande de dérogation mineure afin d'autoriser un deuxième matériau de parement sur les façades du bâtiment principal en dérogation à l'article 3.2.57.5 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne prévoit qu'un (1) seul matériau de parement pour toutes façades visibles de la rue.

« ADOPTÉE »

**11-07-649 PIIA / RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE BÂTIMENT / 36, RUE BRODEUR / ZONE H1-525 / CCU N° 11-06-82**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-82 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 36, rue Brodeur, le projet de reconstruction d'une partie de bâtiment, le tout tel que présenté aux plans projet intitulés « General Concept » préparés par Jeff Sokalski, product design, et déposés en date du 14 juin 2011.

« ADOPTÉE »

**11-07-650 PIIA / RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE BÂTIMENT / 23, RUE SAINT-MICHEL / ZONE C2-256 / CCU N° 11-06-83**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-83 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 23, rue Saint-Michel, le projet de reconstruction d'une partie de bâtiment, le tout tel que montré aux plans projet intitulés « H.V. des Trois-Lacs », feuillet A1 à A10, préparés par 3D Design, en date du 3 juin 2011, et déposés le 6 juin 2011, et ce, conditionnellement à l'approbation de la demande d'achat d'une (1) case de stationnement.

« ADOPTÉE »

**11-07-651 ACHAT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT / 23, RUE SAINT-MICHEL / ZONE C2-256 / CCU N° 11-06-84**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 23, rue Saint-Michel, la demande d'achat d'une (1) case de stationnement afin d'être exempté de fournir la case manquante, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de mille dollars (1 000 \$), le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**11-07-652      PIIA / RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE BÂTIMENT / 16, RUE SAINT-MICHEL / ZONE C2-256 / CCU N° 11-06-85**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 16, rue Saint-Michel, le projet de reconstruction d'une partie d'un bâtiment, le tout tel que montré aux plans couleurs préparés par M. Gilles Ladouceur, t.p., et reçus en date du 7 juin 2011, et ce, conditionnellement que le projet soit modifié en y enlevant le portique projeté dans la cour latérale droite.

« ADOPTÉE »

**11-07-653      PIIA / NOUVELLES ENSEIGNES ET NOUVEAUX AUVENTS / 3218, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / ZONE C3-353 / CCU N° 11-06-86**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-86 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3218, boulevard de la Gare, local 110, le projet de nouvelles enseignes et nouveaux auvents, le tout tel que montré aux plans projet « dessin Onze05-24501-R1 », pages 1/6 à 6/6, rev 2, préparés par Enseignes Vision Dek-Or en date du 20 mai 2011, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la demande de dérogation mineure portant le nombre d'enseignes en façade à deux (2).

« ADOPTÉE »

**11-07-654 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 42, RUE SAINT-MICHEL / ZONE H2-252 / LOT 1 675 517 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H5-254 À MÊME LA ZONE H2-252 / CCU N° 11-06-90**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-90 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de réviser le Règlement de zonage n° 1275 dans le but de modifier le plan de zonage en agrandissant la zone H5-254 à même la zone H2-252, en fonction des limites cadastrales projetées, le tout tel que montré au plan préparé par M. Benoit Rolland, a.g., daté du 30 mai 2011, minute 10018, dossier R18953-1-1.

« ADOPTÉE »

**11-07-655 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / PARTIE DU LOT 4 559 810 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE P3-404 À MÊME LA ZONE I2-315 AFIN D'Y INCLURE LE LOT PROJETÉ 4 854 111 / CCU N° 11-06-91**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-91 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de réviser le Règlement de zonage n° 1275 dans le but d'agrandir la zone P3-404 à même la zone I2-315 et d'y inclure le lot projeté 4 854 111 (une partie du lot 4 559 810), le tout tel que montré au plan préparé par M. Bernard Brisson, a.g., minute 5303, dossier PS-1270, en date du 25 mai 2011.

« ADOPTÉE »

**11-07-656 DÉROGATION MINEURE / 16, RUE TOOKE / MATÉRIAU DE PAREMENT EN FAÇADE / ZONE H1-532 / LOT 4 687 249 / CCU N° 11-06-81**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Robert Bénard;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 16, rue Tooke;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 16, rue Tooke, afin d'autoriser un deuxième matériau de parement sur les façades du bâtiment principal en dérogation à l'article 3.2.57.5 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne prévoit qu'un (1) seul matériau de parement pour toutes façades visibles de la rue.

« ADOPTÉE »

**11-07-657 DÉROGATION MINEURE / 3218, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 /  
INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES À PLAT PERMANENTES /  
ZONE C3-353 / LOT 4 325 304 / CCU N° 11-06-87**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Enseigne Vision Dek-or inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-87 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3218, boulevard de la Gare, local 110;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3218, boulevard de la Gare, local 110, afin d'autoriser l'installation de deux (2) nouvelles enseignes permanentes à plat sur le mur de façade alors que l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 n'autorise qu'une (1) seule enseigne par mur.

« ADOPTÉE »

**11-07-658 DÉROGATION MINEURE / 167-169, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE / MARGES  
LATÉRALES / AIRE DE STATIONNEMENT / EMPIÈTEMENT DES CASES DE  
STATIONNEMENT EN COUR AVANT / ZONE H3-529 / LOT 1 546 233 /  
CCU N° 11-06-88**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Michel Denault;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-88 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 167-169, rue de l'Hôtel-de-Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 167-169, rue de l'Hôtel-de-Ville, aux fins d'autoriser :

- une marge latérale minimum de 1,55 mètre à gauche et de 1,73 mètre à droite pour un total de deux (2) marges de 3,28 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 exige respectivement 2,0 mètres pour la marge latérale minimum et 5,0 mètres pour le total des deux (2) marges;
- une aire de stationnement en cour avant de 56 % alors que l'article 2.2.16.1.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 limite à 50 % ladite aire de stationnement en cour avant;
- l'empiètement des cases de stationnement dans la marge avant située entre le prolongement des deux (2) murs latéraux du bâtiment principal de plus de 2,5 mètres sans toutefois excéder 6 mètres, le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.2.2 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**11-07-659 DÉROGATION MINEURE / 42, RUE SAINT-MICHEL / OPÉRATION CADASTRALE / PROFONDEUR MINIMALE ET SUPERFICIE / ZONE H2-252 / LOT 2 775 057 / CCU N° 11-06-89**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Lise Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-06-89 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 42, rue Saint-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 42, rue Saint-Michel, aux fins d'autoriser :

- une opération cadastrale du lot actuel 2 775 057 dont la profondeur du lot projeté sera d'environ 22,87 mètres contrairement à la profondeur minimale de 30 mètres requise pour un lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain;
- une superficie de 405,1 mètres carrés pour la partie de lot 2 775 057 au lieu de 440 mètres carrée tel que le prévoit la grille des usages et normes de la zone H2-252 du Règlement de zonage n° 1275, et ce, conditionnellement à la modification de zonage afin d'ajuster les limites des zones aux limites cadastrales projetées.

« ADOPTÉE »

**11-07-660 CESSION DE PARC / GROUPE N.A.M. INC. / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-11-954**

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-954;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à la hausse la superficie indiquée à l'égard des lots cédés à titre de compensation pour fins de parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la superficie totale de 12 155,2 mètres carrés cédée à la Ville apparaissant à la résolution 10-11-954 soit remplacée par 12 209,7 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**11-07-661 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1273-06 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / EXCLUSION DE PAIEMENT / CONTRIBUTION EN REMPLACEMENT DE LA CESSION DE TERRAINS REQUIS POUR FINS DE PARC**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1273-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier l'exclusion de paiement de la contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc prévue à l'article 4.2.2 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1<sup>er</sup> août 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-07-662 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1273-06 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / EXCLUSION DE PAIEMENT / CONTRIBUTION EN REMPLACEMENT DE LA CESSION DE TERRAINS REQUIS POUR FINS DE PARC**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier l'exclusion de paiement de la contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc prévue à l'article 4.2.2.

**11-07-663 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-157 / ZONE I3-831 / INCLUSION DE NOUVEAUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU GROUPE 63 / SECTEUR CITÉ-DES-JEUNES À L'OUEST DE LA ROUTE 342**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-157 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure dans la zone I3-831 de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1<sup>er</sup> août 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-07-664 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-157 / ZONE I3-831 / INCLUSION DE NOUVEAUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU GROUPE 63 / SECTEUR CITÉ-DES-JEUNES À L'OUEST DE LA ROUTE 342**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure dans la zone I3-831 de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63.

**11-07-665 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-158 / ABROGATION ET REMPLACEMENT DU 2<sup>E</sup> ALINÉA DE L'ARTICLE 2.2.12.7 / MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'AUTORISATION / BÂTIMENTS TEMPORAIRES / INSTITUTIONS SCOLAIRES**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-158 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger et remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas huit (8) ans au lieu de sept (7) suite à l'émission du permis de construction »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1<sup>er</sup> août 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-07-666 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1275-158 / ABROGATION ET REMPLACEMENT DU 2<sup>E</sup> ALINÉA DE L'ARTICLE 2.2.12.7 / MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'AUTORISATION / BÂTIMENTS TEMPORAIRES / INSTITUTIONS SCOLAIRES**

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger et remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas huit (8) ans au lieu de sept (7) suite à l'émission du permis de construction.

**11-07-667 ADOPTION / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1273-05 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mai 2011 un projet de règlement portant le n<sup>o</sup> 1273-05;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n<sup>o</sup> 1273-05 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n<sup>o</sup> 1273-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare ».

« ADOPTÉE »

**11-07-668 ADOPTION / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1275-155 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE ZONAGE / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mai 2011 un projet de règlement portant le n<sup>o</sup> 1275-155;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-155 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n<sup>o</sup> 1275-155 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare ».

« ADOPTÉE »

**11-07-669 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1277-15 / MODIFICATION / RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mai 2011 un projet de règlement portant le n° 1277-15;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1277-15 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1277-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare ».

**« ADOPTÉE »**

**11-07-670 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1498-02 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT / AJOUT D'UNE PRISE D'EAU ET D'UNE CONDUITE D'AMENÉE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1498-02 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1498-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1498-01 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de six millions neuf cent soixante-sept mille dollars (6 967 000 \$) ».

**« ADOPTÉE »**

**11-07-671 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564-02 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-02 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-02 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de stationnement (RMH 330) ».

**« ADOPTÉE »**

**11-07-672 RETRAIT / SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / PARC INDUSTRIEL JOSEPH-CARRIER**

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement contient des éléments de non-conformité au schéma d'aménagement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-156 adopté le 20 juin 2011 soit retiré.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-673 ADOPTION D'UN NOUVEAU SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / PARC INDUSTRIEL JOSEPH-CARRIER**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juin 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-156 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet le 20 juin 2011 et le retrait de celui-ci en date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adopter un nouveau second projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-156 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone I1-131 à même une partie des zones I1-128 et I1-129 et d'ajouter certains usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-674 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Atterrissage d'un hélicoptère dans le parc Valois dans le cadre de la fête familiale organisée par Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion le 30 juillet 2011;
- Tenue d'un barbecue dans le stationnement de TD Canada Trust le 8 juillet 2011;
- Tenue d'un barbecue organisé par Les Marmitons en herbe le 24 juin 2011;
- Tenue d'un barbecue dans le stationnement du Loblaws le 28 juin 2011.

**« ADOPTÉE »**

**11-07-675 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**11-07-676 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**11-07-677 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 25 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, OMA, greffier